



**GREThA**

Groupe de Recherche en  
Économie Théorique et Appliquée

---

**La dispersion des tarifs douaniers selon la provenance des  
produits (1850-1913) : illustration à travers le cas de la France**

***Stéphane BECUWE***

***Bertrand BLANCHETON***

*GREThA, CNRS, UMR 5113  
Université de Bordeaux*

***Cahiers du GREThA  
n° 2011-21***

---

**GREThA UMR CNRS 5113**

Université Montesquieu Bordeaux IV

Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC - FRANCE

Tel : +33 (0)5.56.84.25.75 - Fax : +33 (0)5.56.84.86.47 - [www.gretha.fr](http://www.gretha.fr)

**La dispersion des tarifs douaniers selon la provenance des produits (1850-1913) :  
illustration à travers le cas de la France**

**Résumé**

*Cette contribution met au jour, pour la première fois à notre connaissance, l'existence d'une dispersion des tarifs douaniers de la France selon la provenance des produits entre 1850 et 1913. Si une partie de cette dispersion résulte de biais liés à la constitution des nomenclatures du Tableau général du commerce de la France, elle révèle néanmoins l'existence de pratiques discriminatoires à l'encontre de certains pays pour certains produits. Le principe même de cette dispersion tarifaire (qui n'est pas spécifique à la France) introduit des doutes quant à la robustesse des travaux empiriques conduits sur le thème de la corrélation entre tarif douanier et croissance (tariff-growth paradox) et sur la manière dont a été traité le thème de la protection effective. Elle doit selon nous ouvrir la voie à des travaux qui réintroduisent la dimension pays dans l'étude de la politique commerciale fin XIXe.*

**Mots-clés :** politique commerciale, histoire de la mondialisation, tarifs douaniers.

**Tariffs dispersion in France between 1850 and 1913, contribution to tariff growth  
paradox**

**Abstract**

*This contribution reveals for the first time to our knowledge, the existence of a dispersion of tariffs of France by origin of goods between 1850 and 1913. If any part of this dispersion results from bias in the constitution of the classifications of General-Table of Trade of France, it nevertheless reveals the existence of discriminatory practices against certain countries for certain products. The principle of this tariff dispersion (which is not specific to France) introduces doubts about the robustness of the empirical work conducted on the theme of the correlation between growth and customs tariff (tariff-growth paradox) and how which was treated the theme of effective protection. We believe it should pave the way for work to reintroduce the country dimension in the study of trade policy late nineteenth century.*

**Keywords:** trade policy, tariff growth paradox, tariff rates.

**JEL:** N7

**Reference to this paper:** BECUWE Stéphane, BLANCHETON Bertrand (2011) **La dispersion des tarifs douaniers selon la provenance des produits (1850-1913) : illustration à travers le cas de la France**, Cahiers du GREThA, n°2011-21.  
<http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2011-21.html>.

## **Introduction**

Au départ, l'objectif de notre recherche était de mettre en œuvre une approche en termes de protection effective pour la France à un niveau le plus désagrégé possible pour prolonger les travaux de Desaignes (1985), Nye (1991), Irwin (1993), Broder (1993), Tena-Junguito (2006) et Dormois (2006) (2007), centrés sur des nomenclatures très agrégées, un nombre restreint de secteurs et ne concernant que quelques points de repères chronologiques.

Une première analyse des données d'importations et de droits perçus pays par pays nous a conduits à constater une hétérogénéité substantielle des « pratiques tarifaires ». Pour un même intitulé (même très désagrégé et a priori homogène), le niveau de tarif pouvait être différent selon le pays de provenance. Nous avons choisi de creuser cette voie de recherche jusque là non explorée. En effet, jusqu'alors l'historiographie n'a considéré que la dimension produit de la politique commerciale française, soit sous un angle quantitatif autour du thème de la protection sectorielle ou effective, soit en considérant le rôle des groupes de pression (Barral (1974), Smith (1980), Démier (1990), Plessis (1993), Cadier-Rey (1997), Garrigues (2002), Todd (2008)...).

Nous avons exploité les données du Tableau général du commerce de la France (publication annuelle) et étudié pour neuf pays les droits de douane appliqués à tous les produits présents dans la nomenclature officielle et ce, tous les cinq ans entre 1850 et 1910. Nous procédons à une analyse statistique de ces droits.

Cet article établit l'existence d'une dispersion tarifaire substantielle, qui évolue sensiblement durant la période. Ce résultat original a trois grandes conséquences. Il introduit une critique supplémentaire à l'encontre de l'utilisation du droit de douane moyen comme mesure de l'ouverture commerciale d'un pays : la robustesse des travaux empiriques qui mobilisent ce ratio sur le thème du « *tariff-growth paradox* » nous semble de ce fait très fragilisée. L'article fait apparaître qu'un droit de douane moyen sur un produit ou une famille de produits peut n'avoir que très peu de sens lorsque la dispersion pays est élevée. L'article montre ensuite la nécessité pour mener à bien efficacement une analyse en termes de protection effective de croiser les dimensions produits et pays.

Notre démarche se déroule en trois temps. Nous proposons les données ainsi qu'une mesure de cette dispersion tarifaire et de sa dynamique. Nous en analysons les sources possibles. Nous en faisons ressortir des conséquences fondamentales sur la thématique féconde du « *tariff growth paradox* » (paradoxe Bairoch).

## **Section 1. La dispersion des pratiques tarifaires de la France (1850-1910)**

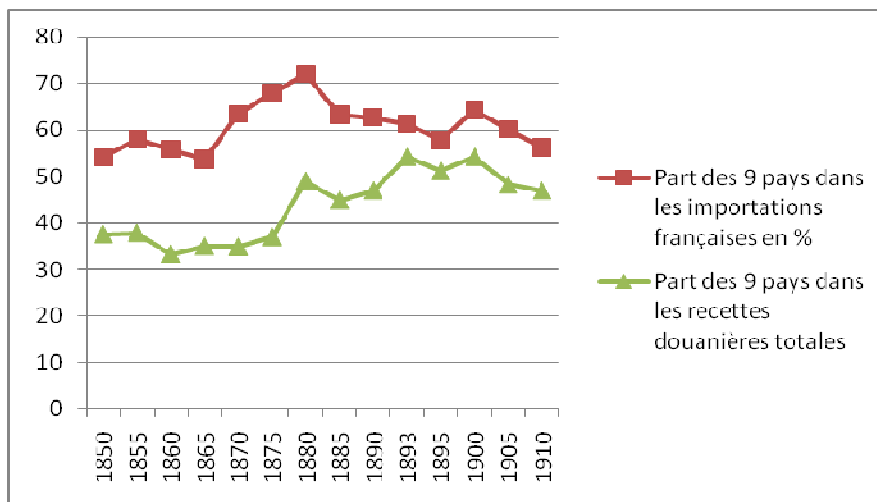
### **1.1. Méthodologie et données**

Pour mettre en exergue l'hétérogénéité des niveaux de tarif suivant la provenance des produits, notre démarche est la suivante. Nous considérons neuf pays : Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Suisse, Argentine, Russie, Etats-Unis, qui représentent en moyenne 60,77% des importations de la France (écart-type égal à 5,29) et 43,64% de ses recettes douanières (écart-type de 7,51). Cet échantillon paraît représentatif tant du point de vue de l'intensité des flux que de leur diversité (la quasi absence des denrées exotiques est néanmoins à mentionner). Nous analysons les droits de douane par produits au niveau le plus désagrégé possible à partir du Tableau général du commerce de la France. La nomenclature de cette source primaire est très désagrégée : le nombre de produits dépasse la centaine en fin de période pour l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne ou

encore l'Italie et plusieurs dizaines pour les autres pays. Nous travaillons sur des données quinquennales débutant en 1850, s'achevant en 1910 et intégrant l'année 1893 (pour mieux cerner l'influence éventuelle du tarif Méline de janvier 1892). Aussi, 14 dates seront systématiquement à la base de nos calculs.

La figure suivante illustre ces évolutions.

**Figure 1 : Evolution des importations et des recettes douanières des neuf pays en %**



Source : Tableau général du commerce de la France, Musée National des Douanes, Bordeaux ; nos calculs

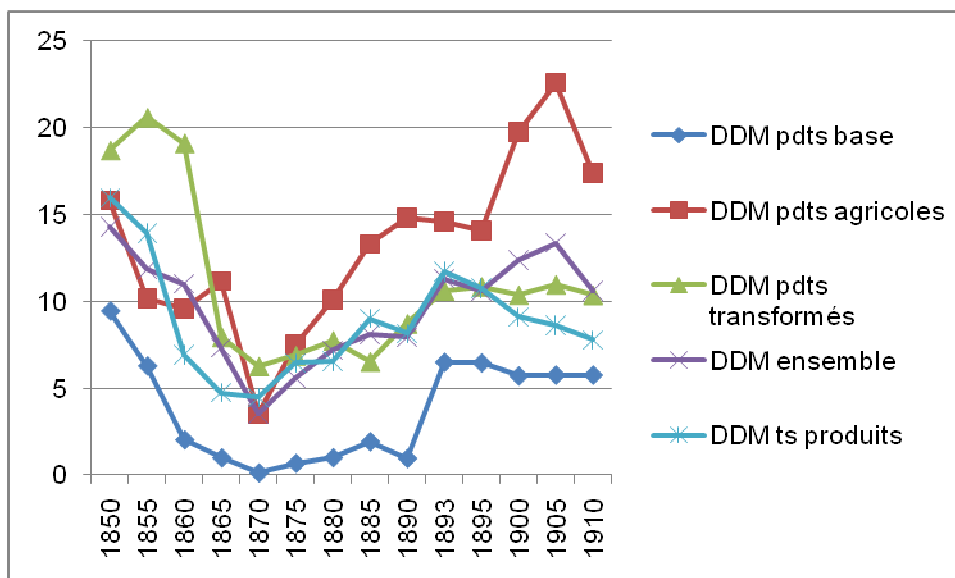
On constate des divergences d'évolution entre ces deux courbes notamment entre 1860 et 1875 et entre 1885 et 1893. Aussi, le coefficient de corrélation entre elles ne vaut que 0,333. Le fait que la part des recettes soit inférieure à celle des importations résulte de l'absence des denrées exotiques (fortement taxées à l'instar du sucre, du cacao ou du café) dans les flux étudiés.

Pour chacun de ces pays, les importations ainsi que les droits de douane par produits ont permis le calcul des taux de droits de douane moyens par produit et par pays. A partir de ces derniers, nous avons pu calculer la moyenne et le coefficient de variation, sous réserve cependant que le produit provienne d'au moins trois pays parmi les neuf considérés. Ensuite, les produits retenus ont été répartis dans trois catégories : les produits de base (ou produits primaires, par exemple : laines, bois communs, houille crue...), les produits agricoles (tels les céréales, le vin...), les produits transformés (machines et mécaniques, ouvrages en peau ou en cuir, tissus de soie...). Cette distinction vise à dégager les bases d'une analyse en termes de protection effective. Pour chacune de ces trois catégories, le taux de droit de douane moyen ainsi que la moyenne des coefficients de variation des taux de droits de douane moyens par produits ont été calculés. Ce dernier indicateur est considéré comme un indicateur de dispersion des taux de droits de douane par pays et par catégorie de produits.

## 1.2 Une forte dispersion des protections tarifaires selon le pays d'origine et la catégorie de produits

La figure 2 présente les évolutions des taux de droits de douane par classes de produits pour les neuf pays. L'évolution du droit de douane moyen total (DDM tous produits) y figure également ainsi que celle du droit de douane moyen de l'ensemble des produits retenus et importés des neuf pays (DDM ensemble)

Figure 2 : Evolution du droit de douane moyen par catégorie de produits



Source : Tableau général du commerce de la France, Musée National des Douanes, Bordeaux ; calculs propres

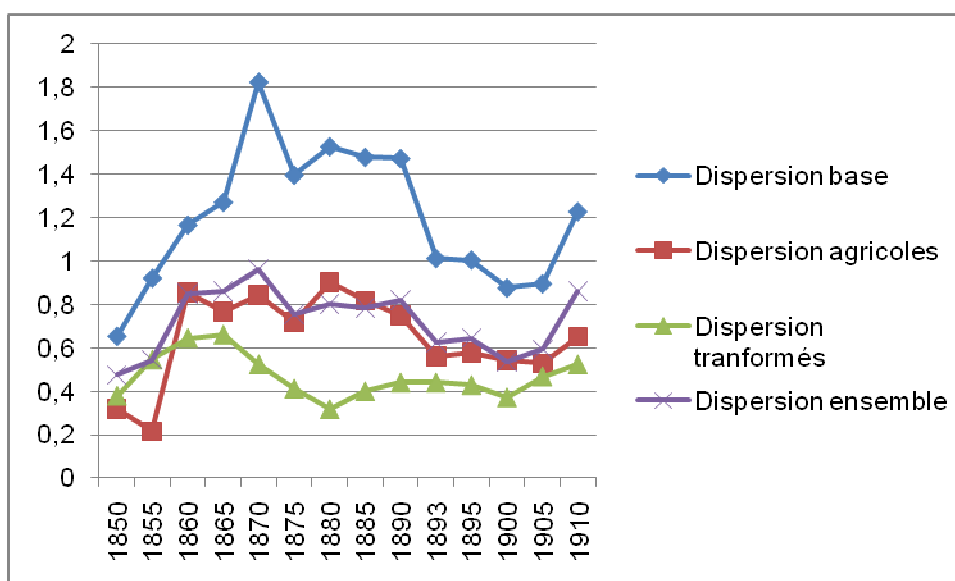
Comme l'atteste le calcul des coefficients de corrélation entre ces quatre courbes, les évolutions sont semblables, à l'exception toutefois de celle du droit de douane moyen des produits agricoles et de celle des produits transformés. Ces différences d'évolution des protections nominales entre les secteurs agricoles et manufacturiers traduisent-elles pour autant l'existence d'une politique commerciale ? En moyenne sur la période 1850-1910 (14 années), pour les neuf pays considérés, le taux de droit de douane moyen s'élève respectivement, en pourcentage, pour les produits de base, pour les produits agricoles et pour les produits transformés à 3,84, 13,17, 9,65.

Tableau 1 : Coefficients de corrélation des DDM

corrélation DDM	base	agricoles	transformés	ensemble	Tous les pdts
Base	1,000	0,625	0,593	0,884	0,857
Agricoles		1,000	0,114	0,758	0,382
Transformés			1,000	0,702	0,671
Ensemble				1,000	0,752
Tous les pdts					1,000

La figure suivante visualise l'évolution des coefficients de dispersion des taux de droits de douane pour les trois catégories de produits.

Figure 3 : Evolution des indicateurs de dispersion



Source : Tableau général du commerce de la France, Musée National des Douanes, Bordeaux ; calculs propres

Le taux de dispersion moyen au cours de la période vaut 1,19 pour les produits de base, 0,65 pour les produits agricoles et 0,47 pour les produits transformés. Les valeurs de cet indicateur de dispersion sont très élevées. Elles attestent le fait que, pour un même produit importé, le taux de droit de douane appliqué est très variable selon le pays d'origine. Il s'agit du principal résultat de cet article.

Pour les produits de base associés à des nomenclatures beaucoup plus homogènes telles les catégories (plomb, bois communs, zinc...), la dispersion est plus de deux fois supérieure à celle des produits transformés qui constitue des catégories souvent hétérogènes (ouvrages en caoutchouc et gutta percha, vêtements et pièces de lingerie cousues...). Pour les produits agricoles, la dispersion est-elle aussi très supérieure à celle des produits transformés.

La dispersion connaît des évolutions marquées qu'il nous faudra tenter d'expliquer plus avant, elle progresse en début de période jusqu'en 1870, puis diminue jusqu'en 1900 avant de croître de nouveau en fin de période.

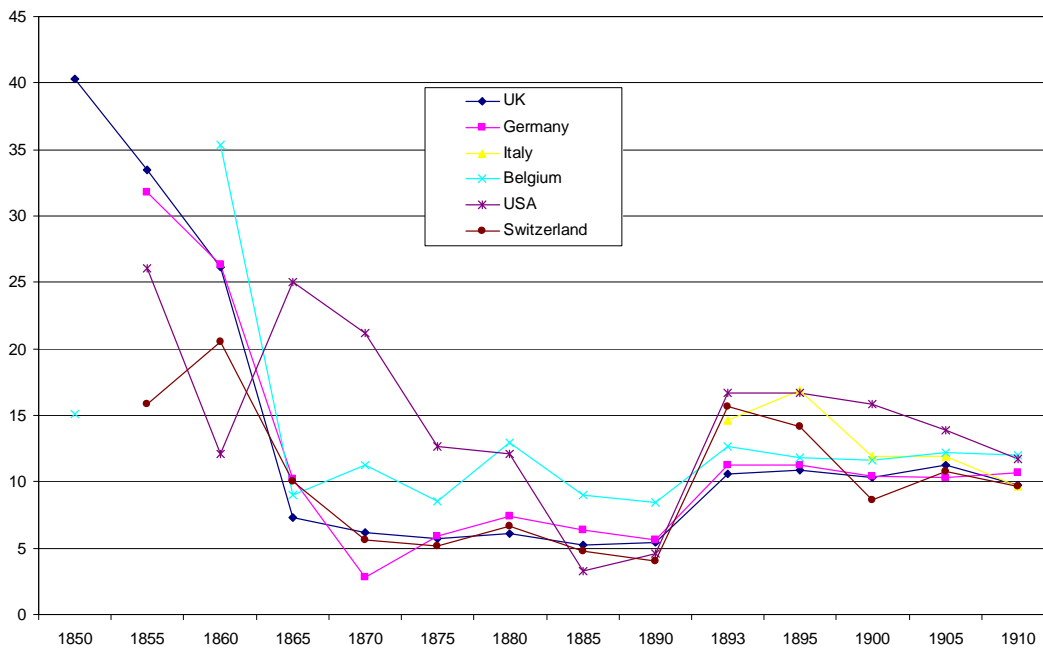
### 1.3 La dispersion tarifaire par pays se confirme au niveau des produits

La réalité de cette dispersion apparaît plus nettement à partir d'exemples. Les graphiques ci-dessous retracent l'évolution des droits de douane pour la catégorie « machines et mécaniques » et la catégorie « vins ». Des pratiques significativement différenciées prévalent selon le pays de provenance du produit. Les machines américaines apparaissent deux fois plus taxées que les autres entre 1865 et 1875, et le taux de droit de douane imposé sur les importations américaines de machines et mécaniques est le plus élevé en fin de période entre 1892 et 1910. En 1890, les vins italiens sont cinq fois plus taxés que les autres. L'étude de flux désagrégés et l'analyse du niveau de droit appliqué à tel ou tel pays a incontestablement un intérêt fort.

Pour Broder (1993), « l'absence de liaison étroite décelable statistiquement entre l'évolution des droits de douane et l'évolution des importations n'est pas assimilable à une neutralité du tarif ». Si celui-ci a pour but de protéger une industrie ancienne et peu efficace, dans ce cas face à des pointes de la demande, il en résultera un accroissement des importations. Il y aura simultanément accroissement tarifaire et accroissement des importations. Pour illustrer ce point, Broder considère

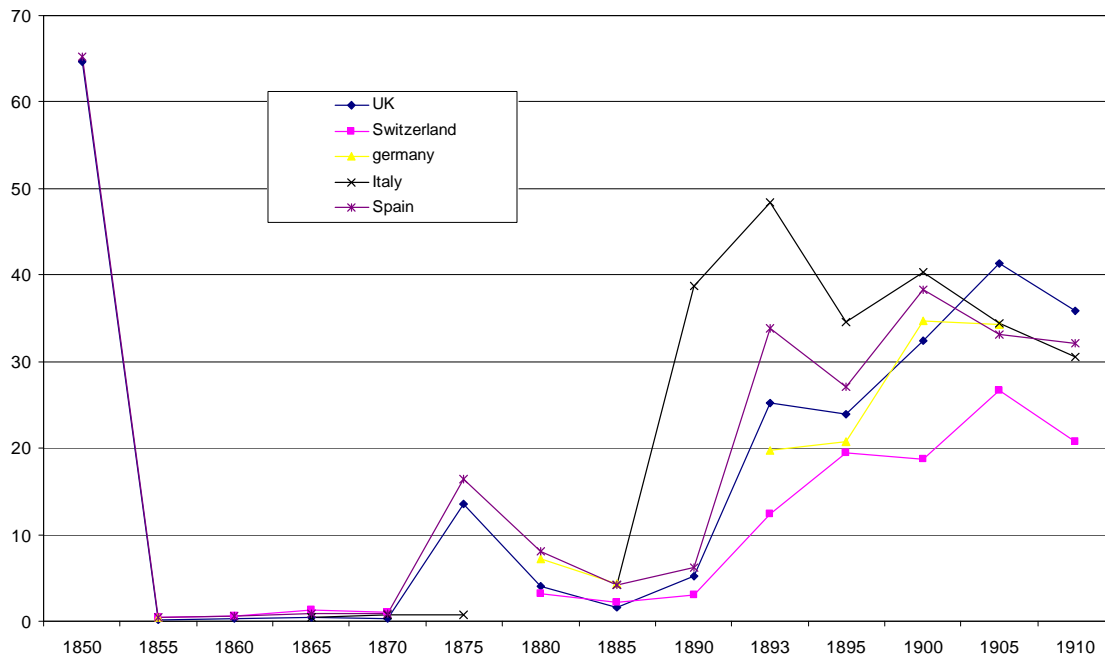
l'exemple du matériel agricole après le tarif mis en place en France en 1892. Sur la période 1889-1903, alors que la pression douanière est multipliée par 3, la valeur des importations est multipliée par 8. Trois quarts des importations de machines agricoles proviennent des Etats-Unis et le reste est importé d'Allemagne et du Royaume-Uni. La crise de l'agriculture française interdit toute possibilité d'essor de cette branche industrielle au niveau national. Dans ces conditions, la reprise après le tarif Méline ne peut que favoriser les importations. « L'accroissement des droits n'a pour but que d'égaliser les prix importés avec les coûts intérieurs trop élevés. Les droits de douane ne pouvaient créer les conditions d'une agriculture compétitive et seraient allés à l'encontre des intérêts que le tarif voulait protéger ».

**Figure 4. Tarifs douaniers appliqués au secteur des machines et mécaniques selon le pays de provenance entre 1850 et 1910**



Source : Tableau général du commerce de la France, Musée National des Douanes, Bordeaux ; calculs propres

**Figure 5. Tarifs douaniers appliqués au secteur du vin selon le pays de provenance entre 1850 et 1910**



Sources : Tableau général du commerce de la France, Musée National des Douanes, Bordeaux ; calculs propres

#### **1.4. Ces disparités tarifaires suggèrent-elles l'existence d'une politique commerciale volontariste ?**

Dans cet esprit, étudions l'évolution des taux de droits de douane des produits de base et celle des produits transformés.

A l'évidence, le traité de libre-échange signé avec l'Angleterre en 1860, précurseur du « réseau » des traités Cobden-Chevalier qui étend la libéralisation des échanges avec d'autres partenaires commerciaux, prioritairement européens, diminue l'ensemble des droits de douane. Cependant, cette libéralisation ne présente pas le même degré pour les produits de base et pour les produits transformés. Celle-ci est beaucoup plus accentuée pour les premiers que pour les seconds. En d'autres termes, les produits de base ont été largement plus déprotégés que les produits transformés.

Pour le montrer, prenons l'exemple des droits de douane moyens sur les importations de laines et sur les importations de tissus de laine. Le tableau suivant résume les évolutions de ces deux taux au cours de la période 1850-1910.



**Tableau 3 : Evolution des droits de douane moyens : Laines et tissus de laine (en %)**

	1850	1855	1860	1865	1870	1875	1880	1885	1890	1893	1895	1900	1905	1910
DDM laines	22,46	23,76	1,23	0,12	0,165	0,195	0,16	0,12	0,07	0,06	0,065	0,075	0,047	0,19
DDM tissus de laine	24,17	15,98	28,77	9,32	9,98	9,65	9,78	10,03	11,51	13,93	18,14	16,47	14,97	13,97
DDM laines base 100 en 1850	100	105,78	5,49	0,525	0,735	0,87	0,71	0,53	0,31	0,27	0,29	0,33	0,21	0,855
DDM tissus de laine base 100 en 1850	100	66,09	119	38,58	41,29	39,93	40,46	41,5	47,62	57,63	75,04	68,14	61,94	57,8

Source : Musée National des Douanes, Bordeaux ; calculs propres

Nous constatons que la protection douanière pratiquée sur les importations de laines chute brutalement à partir de 1860. Le même phénomène a lieu à compter de 1865 pour les tissus de laine. Il reste que l'ampleur de la diminution douanière n'est pas la même pour les deux produits. Ainsi, la protection nominale en 1850 est 190 fois supérieure à ce qu'elle est en 1865 pour la laine. Pour les tissus de laine, ce même rapport vaut 2,59. Donc certes, nous pouvons employer le terme de libre-échange, mais il convient d'en relativiser le degré selon le type de produit que l'on considère et surtout la catégorie à laquelle il appartient.

Ce même fait se produit lors du renouveau de la protection datant des années 1890. La protection nominale sur les produits de base continue de décroître alors que celle pratiquée sur les produits transformés augmente.

Ces évolutions inverses suggèrent l'intuition, non pas de pratiques commerciales, mais d'une véritable politique commerciale fondée sur la mise en place d'une protection effective. L'exemple de la laine et des tissus de laine atteste cette hypothèse. La réduction du droit de douane sur l'input principal (la laine) largement supérieure à celle du produit final renforce l'existence d'un protectionnisme en cascade dont le but est d'accroître la protection des produits situés en aval des processus de production. Cette même constatation s'applique également pour la soie et les tissus de soie, pour les bois communs et les meubles ou ouvrages en bois, pour le lin et les tissus de lin...

Plusieurs questionnements et approfondissements découlent de ces constatations. En premier lieu, s'il s'agit d'une véritable politique commerciale, voulue, qui en ont été sinon les décideurs du moins ceux qui ont été à l'initiative de sa mise en place ? La question du niveau d'expertise se pose ici clairement. Nous savons que la protection effective accroît la valeur ajoutée de la branche produisant les tissus de laine et donc la rémunération des facteurs de production y travaillant. Comme ce fait, peut être généralisé, semble-t-il à l'ensemble des produits transformés ou manufacturés, il convient de s'interroger sur les raisons qui ont amené à améliorer la situation des branches industrielles (existence de lobbies ? effets externes positifs ?). En second lieu, les

réductions de protection nominale des produits de base et des produits agricoles suivent des tendances similaires au cours de la décennie 1860-1870. Quels ont été les effets de ces réductions sur la compétitivité des produits industriels ou manufacturés de la France ? A priori, la baisse du coût des inputs (produits de base) et la moindre pression à la hausse des salaires (du fait du fléchissement du prix des importations de produits agricoles) devraient favoriser la compétitivité des produits transformés français sur les marchés extérieurs.

## Section 2. Les explications de la dispersion tarifaire : entre biais statistiques et pratiques discriminatoires

Comment expliquer l'existence d'une dispersion tarifaire à l'époque ? Comment ensuite rendre compte de sa dynamique ?

La dispersion tarifaire que nous mettons au jour dans cet article résulte structurellement de deux grandes causes dont nous ne pouvons séparer et évaluer l'influence relative : un biais lié à la constitution des nomenclatures et des pratiques commerciales discriminatoires selon les pays partenaires.

### 2.1. L'évolution des nomenclatures douanières

Il nous faut, en effet, d'abord questionner l'influence des nomenclatures offertes dans le Tableau général du commerce de la France. Cette source primaire propose une ventilation des flux d'importations relativement fine. Pour le début du XXe siècle, la nomenclature compte jusqu'à plus de 100 entrées pour les principaux partenaires commerciaux. Malgré cette forte désagrégation, certaines rubriques rassemblent encore un nombre élevé de produits dont les niveaux de taxation peuvent être différents, c'est le cas par exemple des entrées « machines et mécaniques », « produits chimiques », « outils et ouvrages en métaux », « poteries, verres et cristaux », « papiers, cartons, livres et gravures » voire encore « bestiaux ». En fin de période, le tarif général de la France compte jusqu'à 500 entrées. Un intitulé a priori précis et homogène recèle des variantes, des différenciations tarifaires selon la qualité, le poids ou encore l'âge pour la catégorie « bestiaux »... Ce facteur constitue donc un élément structurel d'explication de la dispersion des niveaux de tarifs pour des entrées même relativement désagrégées.

Mais les résultats dégagés (Cf. ci-dessus Fig 3), le fait notamment que la dispersion pour les produits de base (pour lesquels les rubriques sont homogènes (cuivre, plomb, zinc...)) et la dispersion pour les produits agricoles (eux aussi relativement plus homogènes à l'instar des rubriques céréales ou vins) soient supérieures à celle des produits transformés et que ces dispersions ne soient pas corrélées (voir tableau ci-dessous) démontre que l'influence des nomenclatures n'est pas seule à s'exprimer, elle tendrait même à être plutôt faible.

**Tableau 2 : Coefficients de corrélation des indicateurs de dispersion**

	base	agricoles	transformés	ensemble
base	1,000	0,821	0,066	0,884
agricoles		1,000	0,090	0,859
transformés			1,000	0,415
ensemble				1,000

Alors que les produits de base et les produits agricoles présentent des évolutions similaires de leurs indicateurs de dispersion, celle des produits transformés se distingue. Sur ces bases, d'autres explications structurelles de la dispersion doivent être privilégiées.

Une partie importante la dispersion résulte de pratiques discriminatoires, de conséquences tarifaires de traités commerciaux bilatéraux qui s'écartent du tarif dit général ou de systèmes de doubles grilles tarifaires après 1892 qui continuent de s'apparenter à un système combinant un tarif général et un tarif conventionnel.

## **2.2. Les pratiques discriminatoires**

Durant le XIXe siècle, les traités de commerce constituent des instruments de politique commerciale, ils établissent des conditions bilatérales préférentielles au détriment des pays tiers qui eux se voient appliquer un tarif dit général (ils sont d'ailleurs, à ce titre, condamnés par les tenants du libre échange).

Au début de la période étudiée en 1850, prévaut un tarif général datant de 1791 qui n'a pas cessé d'être modifié par des lois et des décrets, mais porte les traces de certains archaïsmes : des tarifs parfois très élevés qui pénalisent la compétitivité des produits français (des matières premières peuvent être fortement taxées) et des prohibitions (sur les fils de coton, les peaux préparées...).

Le Senatus Consulte de 1852 donne au souverain le droit de conclure et de rendre exécutoires les traités de commerce sans ratification par le Parlement. La politique commerciale impériale consiste sur cette base à abaisser certains droits au cours des années 1850 avant de signer le Traité du 23 janvier 1860 avec la Grande-Bretagne et de définir un nouveau tarif général qui élimine notamment les prohibitions. Parmi les neuf pays que nous étudions, six signent des traités avec la France (Grande-Bretagne 1860, Belgique 1 mai 1861, Zollverein 29 mars 1862, Italie 17 janvier 1863, Espagne 18 juin 1865) incluant la clause de la nation la plus favorisée et trois n'en signent pas (Russie, Argentine et Etats-Unis).

Dans les années 1870, les traités avec les pays européens vont être dénoncés. Une réflexion sur un nouveau tarif s'engage (Arnauné, 1911). Elle débouche en France sur le tarif général de 1881 (loi du 7 mai) associé à un nouveau régime douanier qui combine un tarif général à un niveau encore relativement modéré et un régime conventionnel plus avantageux, plus ou moins souple selon l'issue des négociations. Le tarif de 1881 laisse pour la plupart des produits une marge de manœuvre équivalente à 24% des droits aux négociateurs (voir Augier et Marvaud (1911)). Quasi immédiatement des conventions sont signées avec la Belgique 31 octobre 1881, l'Italie 3 novembre 1881, l'Espagne 6 février 1882, et la Suisse 23 février 1882.

Chaque convention pose une nomenclature spécifique au partenaire et des pratiques tarifaires elles aussi spécifiques qui ouvrent la porte à une forte dispersion. La convention signée entre la France et la Belgique détaille les grilles tarifaires applicables entre les deux pays. Les nomenclatures apparaissent très différentes, la nomenclature des tarifs français applicables aux importations belges comportent plusieurs centaines de rubriques et proposent une catégorisation fine des importations en particulier dans le domaine des fils de coton et de laine ainsi que des tissus. La nomenclature belge est 3 à 4 fois moins dense et complète, elle fait apparaître des intitulés de produit le plus souvent différents des intitulés français. Les tarifs français sont quasi exclusivement forfaitaires alors que les tarifs belges sont majoritairement ad-valorem.

L'analyse du Traité de commerce conclu entre la France et l'Espagne le 6 février 1882 fait apparaître une nomenclature différente de celle de la convention avec la Belgique, de nouvelles

entrées apparaissent (par exemple pour la chimie Glycérine industrielle taxée à 3,75 francs les 100kg)... Les entrées sont différentes dans la grille espagnole.

La grille applicable aux importations italiennes en France (Traité entre la France et l'Italie du 3 novembre 1881) est proche de celle ayant trait aux importations espagnoles mais avec des différences très significatives ; pour l'Italie la liste des produits chimiques est différente, en plus il existe une liste « produits chimiques non dénommés » qui se voient appliqués un taux « 5% ad-valorem avec faculté pour le gouvernement français de convertir la taxe ad-valorem en droits spécifiques équivalents ».

Sur la base de l'analyse de ces quatre conventions, il apparaît que les grilles tarifaires sont incomparables du fait de la variété des nomenclatures. Chaque pays semble convenir d'une grille spécifique applicable à tel à tel pays, la même grille n'est pas appliquée à l'ensemble des partenaires. Dans le cadre de ces conventions bilatérales, deux pays ne s'appliquent pas réciproquement la même grille. Les tarifs applicables aux produits ne sont pas les mêmes. Les comparaisons de tarifs par famille de produits paraissent sur ces bases très délicates.

Ces éléments d'approche comparée sont l'occasion de souligner que la dispersion tarifaire n'est pas une particularité française. En Espagne, les tarifs de 1877 établissent une double colonne de droits, les uns pour les produits en provenance de pays avec lesquels l'Espagne n'a pas d'accords commerciaux (taxés en fonction des dispositions de l'arancel Figuerola), les autres pour les produits en provenance de pays bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée. Le système de la double grille prévaut aussi en Suisse dans les années 1880-90 (voir Humair 2004 pour des éléments quantitatifs).

Avec le tarif Méline de 1892, la situation devient un peu différente en France. Il met en place un système de double-tarifs. Il fixe un tarif général qui peut être constamment modifié et un tarif minimum qui fixe les limites des concessions qui peuvent être accordées. Ce système marque en France la volonté du parlement de reprendre la main sur les diplomates (qui négociaient les conventions) en matière de politique commerciale. Le tarif minimum doit donc faire office de tarif conventionnel. De fait, le parlement a la possibilité de choisir pour tout produit la fourchette, qu'il peut modifier à sa guise chaque année (avec un préavis de trois mois). Jusqu'en 1910, de nombreuses modifications tarifaires interviennent (Arnauné 1911).

Les années 1880-90 sont scandées d'épisodes de fortes tensions commerciales qui influencent la dispersion tarifaire.

Le 15 décembre 1886 notifie au gouvernement français que le traité de 1881 ne répond plus à ses besoins. Le 16 septembre 1887 le gouvernement italien formule des propositions, l'Italie demande le traitement de la nation la plus favorisée et le maintien du régime conventionnel pour une douzaine d'articles. Les négociations peinent à avancer : impasse le 1 mars 1888, les deux pays appliquent à leurs produits leur tarif général. Mais les droits italiens sont beaucoup plus élevés. Le projet de loi du 27 février 1888 prévoit une élévation des droits sur les produits italiens, le 29 l'Italie riposte par un tarif de représailles plus élevé encore.

Les produits qui n'étaient dénommés que dans le traité italien et pour lesquels les autres puissances ne jouissaient d'un traitement de faveur que par la CNPF retombèrent sous le régime du tarif général (plumes, semoules, pâtes, riz, acide borique, potasse, parfumeries autres que savons...). Federico (2006) souligne le caractère désastreux de cette guerre des tarifs pour l'Italie. Les droits supplémentaires appliqués sur les importations françaises doivent être supprimés en décembre 1890, la France attendant 1892 pour lever les siens, la taxation élevée de l'Italie est très visible sur les données de 1890 (voir, par exemple, la situation du vin).

Entre 1893 et 1895, un conflit violent oppose la France et la Suisse incapables de s'entendre sur une convention. La France soumet les produits helvétiques à son tarif général entre 1893 et 1895. La Suisse soumet alors les produits français à un tarif plus élevé que le tarif général (tarif de rétorsion), notamment dans les secteurs du vin et de l'horlogerie.

Un conflit entre la France et l'Espagne a lieu à la suite des nouveaux tarifs généraux (du 27 décembre 1891 pour l'Espagne et du tarif Méline pour la France).

### 2.3. Les biais statistiques dynamiques

Si la dispersion résulte, pour une part, de pratiques commerciales différenciées, il ne nous semble pas qu'elle puisse pour autant constituer un indicateur de tensions commerciales internationales. Une envolée de la dispersion ne traduit pas systématiquement l'existence d'une guerre commerciale entre les pays considérés.

Des raisons statistiques peuvent perturber l'interprétation de la dynamique de la dispersion. L'examen comparé des figures 2 et 3 montre qu'au cours de la période 1850-1910, le droit de douane moyen et le coefficient de dispersion des produits de base suivent des évolutions contraires. Le coefficient de corrélation entre ces deux variables est égal à -0,894. Ainsi entre 1850 et 1870, alors que la protection moyenne diminue très fortement, l'indicateur de dispersion est très élevé. Les évolutions s'inversent à partir de 1890 jusqu'en 1905. Le droit de douane moyen s'élève alors que la moyenne des coefficients de variation baisse. Ces tendances contraires s'illustrent aussi au niveau ultime de désagrégation, c'est-à-dire au niveau des produits. Les graphiques suivants montrent cela pour deux produits de base : Bois communs et soies et bourre de soie.

**Figure 6 : Evolution du droit de douane moyen des soies et bourre de soie**

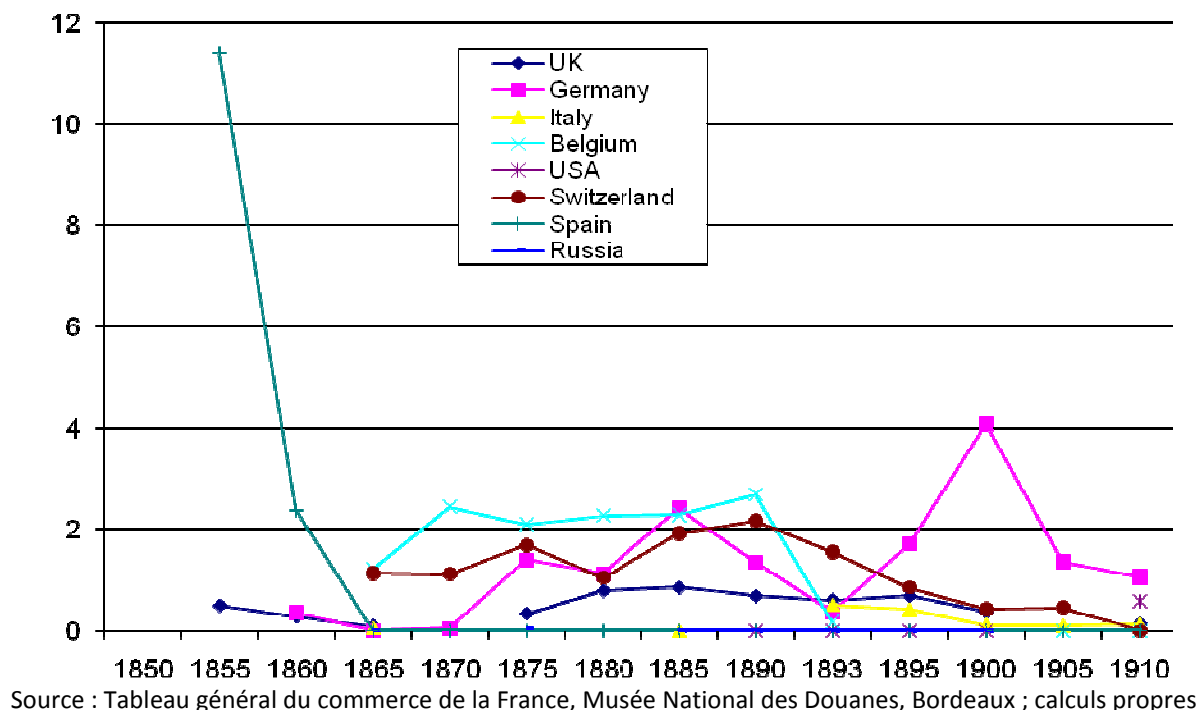
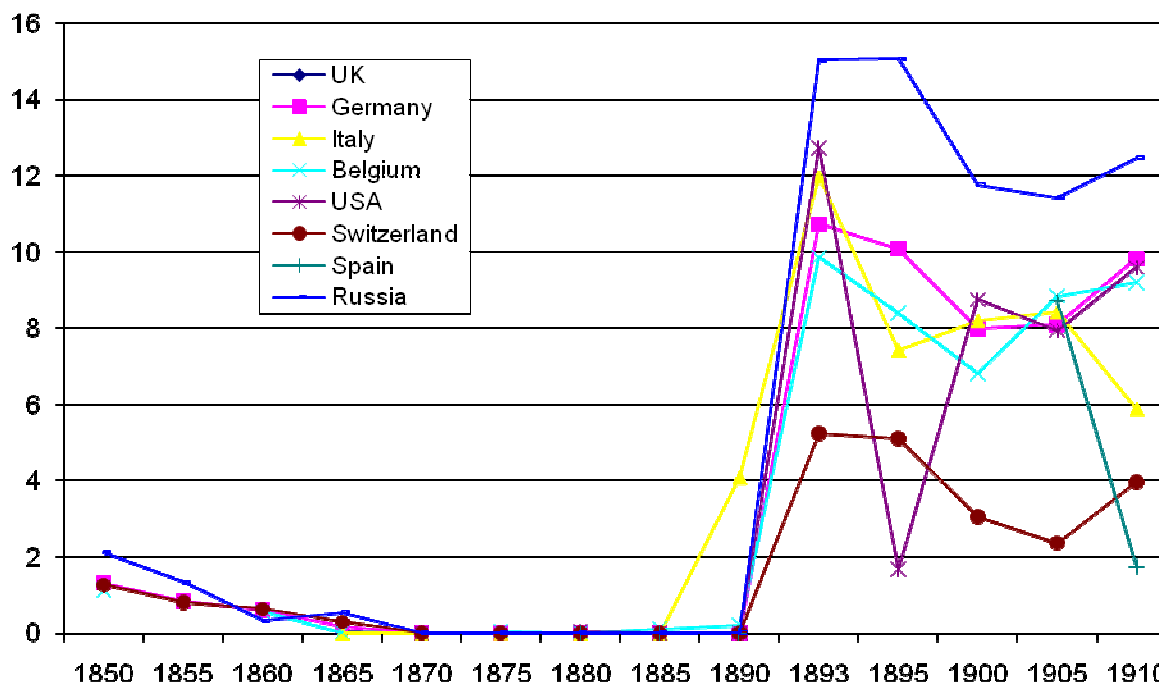


Figure 7 : Evolution du droit de douane moyen des bois communs par pays

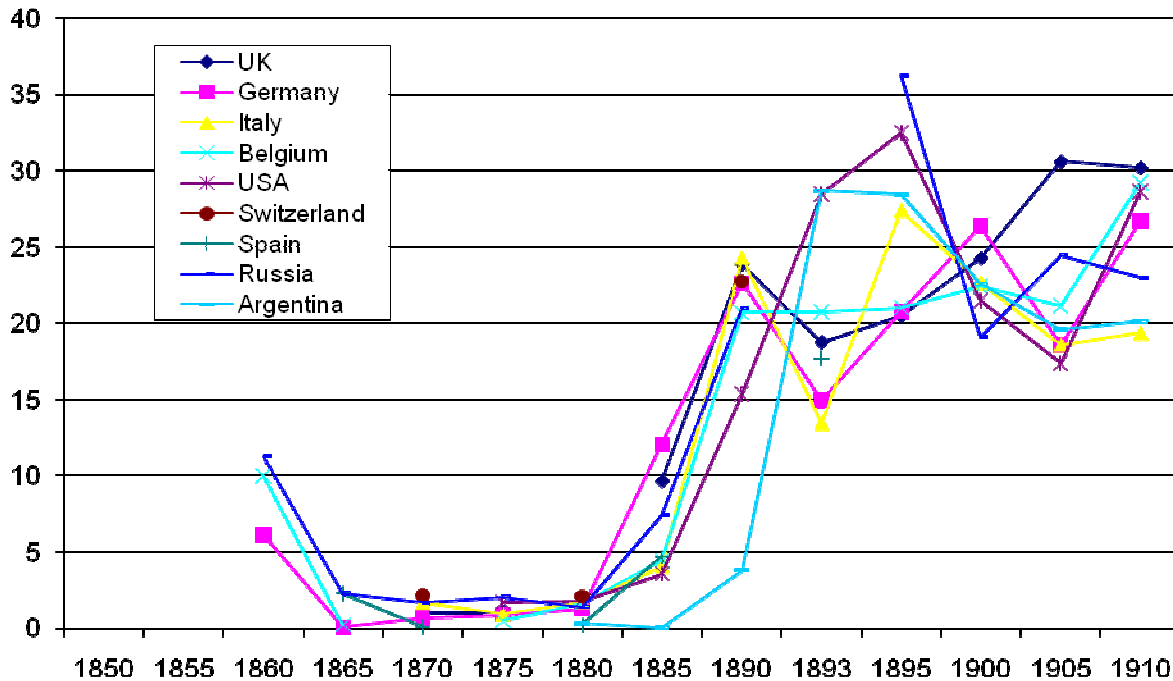


Source : Tableau général du commerce de la France, Musée National des Douanes, Bordeaux ; calculs propres

L'explication de ces tendances contraires relève, pour partie, d'un biais statistique. Par construction, le coefficient de variation est le rapport de l'écart-type à la moyenne des droits de douane du produit en provenance d'au moins trois pays. Aussi, si cette moyenne baisse le dénominateur diminue et la fraction augmente. Graphiquement, pour les bois communs, les droits de douane par pays sont très bas et semblent très voisins entre 1865 et 1890 alors qu'ils apparaissent très différents et élevés à partir de 1890. Pourtant les coefficients de variation sont plus grands lors de la première sous-période.

La même conclusion vaut aussi pour les produits agricoles qui exhibent également une corrélation négative (-0,413) entre l'évolution du droit de douane moyen et la moyenne des coefficients de dispersion. Les dynamiques de la protection nominale par pays de provenance des céréales et du vin (Cf. graphique infra) illustrent ce fait. Ainsi, pour les céréales, le coefficient de variation atteint des valeurs plus élevées entre 1865 et 1880, alors qu'au cours de cette période les droits de douane sont très faibles. Quoiqu'il en soit, il reste que la dispersion des droits de douane par pays est plus grande quand le niveau moyen de protection est bas.

Figure 8 : Evolution du droit de douane moyen des céréales par pays



Source : Tableau général du commerce de la France, Musée National des Douanes, Bordeaux ; calculs propres

### Section 3. Les conséquences épistémologique et historiographique de la dispersion tarifaire

L'existence d'une forte dispersion tarifaire nous semble avoir des conséquences importantes pour l'analyse de la politique commerciale de cette époque.

Lorsque, comme pour les produits de base, la dispersion est supérieure à l'unité cela signifie que l'écart-type des taux de droit de douane est, pour un même produit, supérieur à la moyenne des droits pratiqués. En d'autres termes, le taux moyen de droit de douane par produit n'est pas significatif et peut difficilement être considéré comme un indicateur de protection du bien considéré. Il faut obligatoirement tenir compte du pays d'origine du bien puisqu'à l'évidence la dispersion des taux nominaux de protection est géographiquement très importante.

Cette même conclusion s'applique également pour les produits agricoles et dans une plus faible mesure pour les produits transformés. Les valeurs des indicateurs de dispersion ne permettent pas de considérer comme significatif le taux de droit de douane moyen par produit.

Cette dispersion constitue par extension une critique supplémentaire à l'encontre de l'utilisation du droit de douane moyen comme mesure de l'ouverture commerciale. De très nombreuses études empiriques utilisent sur la période 1870-1913 les droits de douane moyens comme mesure de l'ouverture commerciale des économies nationales (voir O'Rourke 2000, Clemens et Williamson 2001, Irwin 2002, Vamvakidis 2002, Dejong-Ripoll 2006, Tena Junguito (2009) Schularick et Solomou (2011)...). Ces travaux explorent la corrélation entre les droits de douane moyens et la croissance du revenu par tête (un grand nombre d'entre eux établissent un « tariff growth paradox »).

Dans ces travaux, la critique du droit de douane moyen s'est concentrée exclusivement sur deux points : les effets de structures liés au calcul d'une moyenne arithmétique et la question de l'importance et de la signification de la taxation des produits exotiques.

Les droits de douane moyens sont très souvent pondérés par les importations (O'Rourke (2006)). L'auteur utilise la formule suivante :

$$t = \sum_i \frac{M_i}{M} \cdot t_i$$

Où  $t$  est le droit de douane moyen,  $M_i/M$  la part relative du produit  $i$  dans les importations totales,  $t_i$  est le droit de douane appliqué sur le produit  $i$ .

L'ampleur de la dispersion tarifaire décelée au cours de cette période invalide l'utilisation du même droit de douane pour un même produit provenant de pays divers. La valeur du  $t_i$  n'est pas unique mais au contraire très variable selon les pays d'origine. Aussi, la validité de la construction de cet indicateur, utilisé par la plupart des auteurs, est-elle remise en cause.

Par ailleurs, un tarif élevé sur un produit (posé comme identique quel que soit le partenaire commercial) a alors tendance à réduire sa part dans les importations totales, voire à l'éliminer totalement s'il est exorbitant, ce faisant, il n'est plus pris en compte dans la moyenne. Ces effets de structures liés à la moyenne arithmétique conduisent par conséquent à une surestimation de l'ouverture des pays qui taxent fortement certains produits (dont les flux importés sont ainsi freinés) et sous-estiment l'ouverture de ceux qui choisissent d'appliquer des tarifs uniformes plutôt faibles.

Le deuxième problème tient à la signification de la taxation des produits exotiques. Nye (1991) souligne qu'en théorie ces droits ont des effets distorsifs sur le marché intérieur et doivent être considérés comme protecteurs. Pour Irwin, ils sont motivés uniquement par des considérations fiscales et ne sont pas protecteurs dès lors qu'il n'y a pas de produit de substitution. Les travaux ultérieurs de O'Rourke (2006) et Tena Junguito (2006) ont montré que le point clef de la controverse résidait dans le statut de l'importation d'alcool par la Grande-Bretagne (rhum et vin notamment). Si ces produits ne sont pas considérés comme des produits exotiques en raison du fait que la bière britannique peut être considérée comme un produit de substitution alors la vision de Nye tendrait à être juste.

## Conclusion

L'importance de la dispersion tarifaire, l'hétérogénéité des pratiques selon la provenance des importations nous semblent constituer une troisième grande critique envers le droit de douane moyen qui constitue une sorte de symétrique d'un effet de structure produit, appliqué cette fois au pays. Elle questionne un peu plus encore la robustesse de ces études et partant la portée des résultats obtenus.

Enormément d'études récentes concernant une approche sectorielle de la protection ont été conduites en postulant que les droits appliqués à tel ou tel grands secteurs (industrie et agriculture Lehman et O'Rourke (2008)) et à tel et tel produits étaient les mêmes quelle que soit leur provenance (pour le Portugal (Lains 2006), pour l'Allemagne Deding (2006), (2008), pour l'Espagne (Tena-junguito 2006a), pour l'Italie (Fédérico 2006), pour la France Nye (1991), Broder (1993), Tena-Junguito (2006b), Dormois (2006) (2007) ...). Dormois propose des droits moyens pour 13 secteurs à trois dates clefs 1873, 1892 et 1913. Ces treize secteurs sont : Mining and quarrying, Iron and Steel, Engineering, Non ferrous metals, Chemicals, Textiles, Clothing and apparel, Leather, Paper and print, Food and drink, Wood and furniture, Building materials, Luxury and other goods (Dormois (2006,



p.187)). Selon Dormois (2007), pour la France une partie des droits de douane ne sont motivés que par la volonté de préserver les recettes budgétaires de l'Etat. Il souligne l'absence de stratégie commerciale, la faiblesse des fondements de la politique commerciale (pas de raisonnement en termes d'élasticité, pas d'études d'impacts...).

Il nous semble très difficile de tirer des conclusions à partir de nomenclatures très agrégées, chaque rubrique ainsi définie inclue un grand nombre de produits qui sont frappés par des niveaux de tarifs différents selon la provenance.

L'existence de cette dispersion montre, selon nous, la nécessité de croiser les dimensions produits et pays dans la mise en œuvre d'une approche en termes de protection effective. La dimension pays a été complètement occultée par les études empiriques sur le sujet alors que le contexte géopolitique de l'époque fait plus que jamais des tarifs une arme politique (Poidevin, 1978).

L'analyse pays est susceptible d'éclairer les débats sur la politique commerciale entre 1870 et 1913. Ce thème est d'ailleurs d'actualité chez les internationalistes. Aujourd'hui en raison de la multiplication des accords préférentiels, des auteurs mesurent le protectionnisme d'un pays en tenant compte de son impact différencié selon les pays exportateurs qui le subissent (voir Bouet et Alli (2008)).

Entre 1850 et 1913 certains pays sont-ils plus taxés que d'autres ? Si oui pour quelles raisons ?

## References

- ANTWEILER, W. and TREFLER, D. (2002). Increasing returns and all that: a view from trade. *American Economic Review*, 92, pp. 93–119.
- ARNAUNE, A. (1911). *Le commerce extérieur et les tarifs de douanes*. Paris, Alcan.
- ASSELAIN, J-CH. (1985). Croissance, dépression et récurrence du protectionnisme français. In LASSUDRIE-DUCHENE B and REIFFERS J-L (eds), *Les protectionnismes*, Paris, Economica, pp.29-53.
- ASSELAIN, J-CH. (1994). Faut-il défendre la croissance ouverte ? post face de Bairoch P., *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, p.242-260.
- ASSELAIN, J-CH. and BLANCHETON, B. (2005), Dynamique de l'ouverture internationale. Paradoxes, enjeux, éléments d'interprétation à partir du cas de la France . *Economies et Sociétés*, série HEQ, n°1, pp.49-179
- ASSELAIN, J-CH. and BLANCHETON, B (2008), «L'ouverture internationale en perspective historique. Statut analytique du coefficient d'ouverture et application au cas de la France. *Histoire, Economie et Société*, n° 2, pp.113-132.
- AUGIER, CH. and MARVAUD, A (1911), *Politique douanière de la France*. Paris. Alcan.
- BAIROCH, P. (1972). Free trade and European economic development in the 19<sup>th</sup> century. *European Economic Review*, 3, pp. 211–45.
- BAIROCH, P. (1976). *Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX siècle*. Paris and The Hague: Mouton.
- BAIROCH, P. (1989). European trade policy, 1815–1914. In P. Mathias and S. Pollard (eds.), *The Cambridge Economic History of Europe*, vol. VIII: *The Industrial Economies: The Development of Economic and Social Policies*. Cambridge: Cambridge University Press, pp.1–160.
- BAIROCH, P. (1992). La France dans le contexte international: politique commerciale et commerce extérieur 1890-1990. In *Le commerce extérieur français de Meline à nos jours*, Paris, CHEFF, pp.3-33.
- BAIROCH, P. (1993). *Economics and World History : Myths and Paradoxes*. Chicago, Chicago University Press.
- BARRAL, P. (1974). Les groupes de pression et le tarif douanier français de 1892. *Revue d'Histoire Economique et Sociale*, vol.52, pp.421-26.
- BECUWE, S. (1986). Les déterminants du commerce intra-branche de la France. Une approche de longue période (1850-1980), Rapport pour le commissariat général au Plan.
- BERTOLA, L. and WILLIAMSON, J. (2006). Globalization in Latin America before 1940. In V. Bulmer-Thomas, J. Coatsworth and R. Cortés Conde (eds.), *The Cambridge Economic History of Latin America*, vol. II: *The Long Twentieth Century*. Cambridge: Cambridge University Press.

- BOARD OF TRADE (1905). The comparative incidence of foreign and colonial import tariffs on the principal classes of manufactures exported from the United Kingdom. British Parliamentary Papers, LXXXIV, pp. 280–320.
- BRODER, A. (1993), Le tarif de 1892 et les industries nouvelles : une première approche. In *Le commerce extérieur français de Meline à nos jours*, Paris, CHEFF, pp.53-65.
- CADIER-REY, G. (1997), Les chambres de commerce dans le débat douanier à la fin du XIXe siècle. *Histoire, Economie et Société*, 16e année, n°2, pp.279-298.
- CAPIE, F. (1983), Tariff Protection and Economic Performance. In J. Blacks and L.A. Winters (eds), *Policy and Performance in International trade*, London, Macmillan.
- CLEMENS, M. A. and WILLIAMSON, J. G. (2001). A tariff growth paradox? Protection's impact on the world around 1875–1997. NBER Working Paper Series, 8459.
- CLEMENS, M. A. and WILLIAMSON, J. G. (2004). Why did the tariff–growth correlation reverse after 1950? *Journal of Economic Growth*, 9(1), pp. 5–46.
- COATSWORTH, J. and WILLIAMSON, G. J. (2004). Always protectionist? Latin American tariffs from independence to Great Depression. *Journal of Latin American Studies*, 36(2), pp. 205–32.
- DAVID, Th. (2009a). *Nationalisme économique et industrialisation. L'expérience des pays de l'Est 1789-1939*, Geneve, Droz.
- DAVID, Th. (2009b). Le paradoxe Suisse ? Croissance et régulation en économie ouverte. In B. Blancheton and H. Bonin (eds) *La croissance en économie ouverte (XVIIIe-XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, pp.263-96.
- DEDINGER, B (2006). From virtual free-trade to virtual protectionism. Or, did protectionism have any part in Germany's rise to commercial power 1850-1913. In J.-P. Dormois and P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, pp. 219-241.
- DEDINGER, B (2008). Le protectionnisme est-il la clef du succès commercial allemande à la fin du XIXe siècle?. *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, 40 (1).
- DE LONG, B. (1995). *Trade policy and American standard of living: a historical perspective*. Mimeo: University California Berkeley, sixth draft.
- DEJONG, D. and RIPOLL, M. (2006). Tariffs and growth: an empirical exploration of contingent relationships. *Review of Economics and Statistics*, 88(4), pp. 625–40.
- DEMIER, F (1978). *Adolphe Blanqui, 1798-1854. Un économiste libéral face à la révolution industrielle*. Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris X.
- DEMIER, F (1990). *Nation, marché et développement dans la France de la Restauration*. Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris X.
- DEMIER, F. (2009). Le protectionnisme français et les échanges internationaux dans la première étape de l'industrialisation. In B. Blancheton and H. Bonin (eds) *La croissance en économie ouverte (XVIIIe-XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, pp.145-158

- DESSAIGUE, B. (1985). Efficacité des politiques protectionnistes à la fin du XIXe siècle. In LASSUDRIE-DUCHENE B and REIFFERS J-L (eds), *Les protectionnismes*, Paris, Economica pp.55-70
- DORMOIS, J-P. (2007). The Art of duplicity ; or, Did the Third Republic pretend to be protectionist while it actually wasn't really? Hitotsubashi University Institute of Economic research Working Paper n°153.
- DORMOIS, J-P and LAINS P. (2006). *Classical Trade Protectionism*. London. Routledge.
- EDWARDS, S. (1992). Trade orientation, distortions and growth in developing countries. *Journal of Development Economics*. 39, pp. 31–57.
- EDWARDS, S. (1998). Openness, productivity and growth: what do we really know? *Economic Journal*, 108, pp. 383–98.
- FEDERICO, G. and TENA, A. (1998). Was Italy a protectionist country? *European Review of Economic History*, 2(1), pp. 73–97.
- FEDERICO, G. and TENA, A. (1999). Did trade policy foster Italian industrialization: evidence from the effective protection rates 1870–1930. *Research in Economic History*, 19, pp. 111–38.
- FEDERICO, G. (2006). Protection and Italian Development. Much ado about nothing. In J.-P. Dormois and P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, pp.193-218.
- FERNANDEZ, A. (2009). Théorie et pratiques du protectionnisme à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle en Espagne. Réflexions à partir de l'action de l'industriel et publiciste basque Pablo de Alzola. In B. Blancheton and H. Bonin (eds) *La croissance en économie ouverte (XVIIIe-XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, pp. 237-261.
- FINDLAY, R. and O'ROURKE, H. (2007). *Power and Plenty. Trade, War, and the World Economy in the Second Millennium*. Princeton and Oxford: Princeton University Press.
- GARRIGUES, J. (2002). *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*. Presses Universitaires de Rennes.
- GOLDIN, C. and KATZ, L. F. (1999). The returns to skill in the United States across the twentieth century. NBER Working Papers, 7126.
- GROSSMANN, G. M. and HELPMAN, E. (1991). *Innovation and Growth in the Global Economy*, Cambridge, MA: MIT Press.
- GROSSMANN, G. M. and HELPMAN, E. (1994). Protection for sale. *American Economic Review*, 84(4), pp. 833–50.
- GROSSMANN, G. M. and HELPMAN, E. (2001). *Special Interest Politics*. Cambridge, MA: MIT Press.
- GUILLAUMET, P. (2002). Les relations commerciales entre la France et l'Europe depuis 1850. Impact sur la croissance économique de la France. *Revue de l'OFCE*, 82, pp.49-82.
- HENRIKSEN, I. LAMPE, M. and SHARP, P. (2010). The Strange Birth of Liberal Denmark : Danish trade protection and the growth of the dairy industry since the mid-nineteenth century. Discussion Papers 10-04, University of Copenhagen.

- HUMAIR, C. (2004). Développement économique et état central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites. Berne, Peter Lang.
- IRWIN, D.A. (1993). Free Trade and Protection in the Nineteenth-Century Britain and France Revisited. A comment on Nye. *Journal of Economic History*, vol LIII, p.153-58.
- IRWIN, D. A. (2001). Tariffs and growth in late nineteenth century America. *The World Economy*, 24, pp. 15–30.
- IRWIN, D. A. (2002a). Did import substitution promote growth in late nineteenth century. NBER Working Papers, W8751. Bairoch revisited: tariff structure and growth in the late nineteenth century 25
- IRWIN, D. A. (2002b). Interpreting the tariff-growth correlation in the late nineteenth century. *American Economic Review (Papers & Proceedings)* 92, pp. 165–9.
- IRWIN, D. A. and TERVIO, M. (2002c). Does trade raise income? Evidence from the twentieth century. *Journal of International Economics*, 58, pp. 1–18.
- JACKS, D. S. (2006). New results on the tariff-growth paradox. *European Review of Economic History*, 10, pp. 205–30.
- KRUEGER, A. (1974). The political economy of the rent seeking society. *American Economic Review*, 64, pp. 291–303.
- KRUEGER, A. (1997). Trade policy and economic development: how we learn. *American Economic Review*, 87(1), pp. 1–22.
- LEAGUE OF NATIONS (1927). *Tariff Levels. Indices.* Geneva, pp. 1–38.
- LEHMANN, S. H. and O’ROURKE, K. S. (2008). The structure of protection and growth in the late 19th century. NBER Working Papers, 14493.
- LEVY-LEBOYER, M. and BOURGUIGNON, F (1985). *L’économie française au XIXe siècle.* Paris, Economica.
- LEWIS, W. A. (1978). *Growth and Fluctuations, 1870–1913.* Boston: Allen and Unwin.
- LIEPMAN, H. (1938). *Tariff Levels and the Economic Unity of Europe.* London: Allen and Unwin.
- MADDISON, A. (2001). *The World Economy: A Millennial Perspective.* Paris: Development Centre of the Organization for Economic Co-operation and Development.
- MADDISON, A. (2003). *The World Economy: Historical Statistics.* Paris: Development Centre of the Organization for Economic Co-operation and Development.
- MAGEE, C. (2002). Endogenous trade policy and lobby formation: an application to the free rider problem. *Journal of International Economics*, 57(2), pp. 449–71.
- MAGEE, S., BROCK, W. and YOUNG, L. (1989). *Black Hole Tariffs and Endogenous Policy Theory: Political Economy in Equilibrium.* New York: Cambridge University Press.

- MATSUYAMA, K (1992). "Agricultural Productivity, Comparative Advantage, and Economic Growth," *Journal of Economic Theory* 58: 317-334
- MESSERLIN, P (1985). Les politiques commerciales et leurs effets de longue période. In LASSUDRIE-DUCHENE B and REIFFERS J-L (eds), *Les protectionnismes*, Paris, Economica, pp.71-89.
- MILWARD, A. S. and SOUL, S. B. (1977). *The Development of the Economies of Continental Europe, 1850–1914*. London: George Allen and Unwin.
- NUNN, N. and TREFLER, D. (2006). Putting the lid on lobbying: tariff structure and long-term growth when protection is for sale. NBER Working Papers, 12164.
- NADAU, T. (1985). L'opinion et le tarif général des douanes de 1881. Les premiers pas du protectionnisme agricole. *Revue du Nord*, pp.331-355.
- NYE, J. V. (1991). The Myth of Free Trade Britain and Fortress France: Tariffs and Trade in the Nineteenth Century. *Journal of Economic History*, vol LI, p.23-66.
- O'ROURKE, K. (1997). The European grain invasion, 1870–1913. *Journal of Economic History*, 57, pp. 775–801.
- O'ROURKE, K. (2000). Tariffs and growth in the late 19th century. *Economic Journal*, 110, pp. 456–83.
- O'ROURKE, K. (2006). Measuring protection. A cautionary tale. In J.-P. Dormois and P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, pp.53-66.
- O'ROURKE, K. and WILLIAMSON, J. G. (1999). *Globalization and History*. Cambridge, MA: MIT Press.
- PLESSIS, A. (1993). Méline et la synthèse républicaine. In *Le commerce extérieur français de Méline à nos jours*, Paris, CHEFF, pp.47-52.
- PLESSIS, A. (2009). De la défense du système protecteur à l'émergence d'une pensée économique protectionniste : Adolphe Thiers (1832-1851). In B. Blancheton and H. Bonin (eds) *La croissance en économie ouverte (XVIIIe-XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, pp.169-187.
- POIDEVIN, R. (1978). Protectionnisme douanier et protectionnisme financier (fin XIXe siècle à 1914). *Relations Internationales*, n°15.
- POLLARD, S. (1982). *Peaceful Conquest*. Oxford: Oxford University Press.
- RODRIGUEZ, F. and RODRIK, D. (2000). Trade policy and economic growth: a sceptic's guide to the cross-national evidence. NBER Macroeconomics Annual, 15, 261–325. *European Review of Economic History*
- RODRIK, D., SUBRAMANIAM, A. and TREBI, F. (2002). Institutions rule: the primacy of institutions over geography and integration in economic development. CEPR Discussion Papers, 3643.
- ROUTH, G. (1985). *Occupation and Pay in Great Britain 1906–1979*, 2nd edn. London: Macmillan.
- SAUVAIRE-JOURDAN, F. (1909). *Le protectionnisme rationnel*. Paris, J-B Sirey.

- SACHS, J. D. and WARNER, A. M. (1999). The big rush, natural resource booms and growth. *Journal of Development Economics*, 59(1), 43–76.
- SCHEUCH, F. H. S. (1885). *Labour in Europe*, vol. 2: A Report from the US Consul in Spain in 1885.
- SCHULARICK, M. and SOLOMOU, S. (2011). Tariffs and economic growth in the first era of globalization. *Journal of Economic Growth*, vol 16, pp.33-70.
- SMITH, M.S. (1980). *Tariff Reform in France , 1860-1900: the Politics of Economic Interest*. Ithaca, Cornell University Press.
- TENA-JUNGUITO, A. (2006a). Assessing the protectionist intensity of tariffs in nineteenth-century European trade policy. In J.-P. Dormois and P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, pp. 99–120.
- TENA-JUNGUITO, A. (2006b). Spanish protectionism during the restauracion, 1875-1930. In J.-P. Dormois and P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, pp.265-297.
- TENA-JUNGUITO, A. (2009). Bairoch revisited: tariff structure and growth in the late nineteenth century. *European Review of Economic History*, pp.1-33.
- TODD, O. (2008). *L'identité économique de la France. Libre-échange et protectionnisme 1814-1851*. Paris, Grasset.
- TREFLER, D. (1993). Trade liberalization and the theory of endogenous protection: an econometric study of US import policy. *Journal of Political Economy*, 101(1), pp. 138–60.
- VAMVAKIDIS, A. (2002). How robust is the growth-openness connection? Historical evidence. *Journal of Economic Growth*, 7, pp. 57–80. (première version document de travail de Harvard en 1997).
- WILLIAMSON, J. (2006a). Explaining world tariffs 1870–1938: Stolper-Samuelson, strategic tariffs and state revenues. In R. Findlay, R. Henriksson, H. Lindgren and M. Lundahl (eds.), *Eli F. Heckscher, International Trade, and Economic History*. Cambridge, MA: MIT Press.
- WILLIAMSON, J. (2006b). Globalization, de-industrialization and underdevelopment in the third world before the modern era. *Revista de Historia Economica. Journal of Iberian and Latin American Economic History*, 1, pp. 9–36.

---

## ***Cahiers du GREThA*** ***Working papers of GREThA***

---

### **GREThA UMR CNRS 5113**

Université Montesquieu Bordeaux IV  
Avenue Léon Duguit  
33608 PESSAC - FRANCE  
Tel : +33 (0)5.56.84.25.75  
Fax : +33 (0)5.56.84.86.47

<http://gretha.u-bordeaux4.fr/>

---

### **Cahiers du GREThA (derniers numéros)**

- 2011-05 : MARTIN Jean-Christophe, POINT Patrick, *Construction of linkage indicators of greenhouse gas emissions for Aquitaine region*
- 2011-06 : TALBOT Damien, *Institutions, organisations et espace : les formes de la proximité*
- 2011-07 : DACHARY-BERNARD Jeanne, GASCHET Frédéric, LYSER Sandrine, POUYANNE Guillaume, VIROL Stéphane, *L'impact de la littoralisation sur les valeurs foncières et immobilières: une lecture différenciée des marchés agricoles et résidentiels*
- 2011-08 : BAZEN Stephen, MOYES Patrick, *Elitism and Stochastic Dominance*
- 2011-09 : CLEMENT Matthieu, *Remittances and household expenditure patterns in Tajikistan: A propensity score matching analysis*
- 2011-10 : RAHMOUNI Mohieddine, YILDIZOGLU Murat, *Motivations et déterminants de l'innovation technologique : Un survol des théories modernes*
- 2011-11 : YILDIZOGLU Murat, SENEGAS Marc-Alexandre, SALLE Isabelle, ZUMPE Martin, *Learning the optimal buffer-stock consumption rule of Carroll*
- 2011-12 : UGAGLIA Adeline, DEL'HOMME Bernard, FILIPPI Maryline, *Overcoming grape growers'pesticide lock-in*
- 2011-13 : BOURDEAU-LEPAGE Lise, GASCHET Frédéric, LACOUR Claude, PUISSANT Sylvette, *La métropolisation 15 ans après*
- 2011-14 : BROUILLAT Eric, OLTRA Vanessa, *Dynamic efficiency of Extended Producer Responsibility (EPR) instruments in a simulation model of industrial dynamics*
- 2011-15 : GABILLON Emmanuelle, *A Theory of Regret and Information*
- 2011-16 : BLANCHETON Bertrand, MARCHI Jean-Jacques, *Le tourisme ferroviaire en France, une mise en perspective historique de 1870 à nos jours*
- 2011-17 : BELIN Jean, HORBACH Jens, OLTRA Vanessa, *Determinants and Specificities of Eco-innovations –An Econometric Analysis for the French and German Industry based on the Community Innovation Survey*
- 2011-18 : MARTIN Jean-Christophe, BECUWE Stéphane, *Analyse de décomposition structurelle des émissions de gaz à effet de serre : application à la région Aquitaine*
- 2011-19 : ROUILLON Sébastien, *Solving the hotelling model in feedback form*
- 2011-20 : FRIGANT Vincent, *French mega-suppliers' trajectories during the modular era: some evidences on Faurecia, Valeo and Plastic Omnium*
- 2011-21 : BECUWE Stéphane, BLANCHETON Bertrand, *La dispersion des tarifs douaniers selon la provenance des produits (1850-1913) : illustration à travers le cas de la France*

---

*La coordination scientifique des Cahiers du GREThA est assurée par Sylvie FERRARI et Vincent FRIGANT. La mise en page est assurée par Anne-Laure MERLETTE.*